

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2023-539 21/08/2023
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Organisation de la formation des agents chargés de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH).

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF/SRFD/SFD Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé : En cohérence avec la note de service DGER/SDPOFE/2022-67 du 25 janvier 2022 et notamment de son volet « formation », la présente note de service vise à organiser la phase de la formation due aux personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Textes de référence :

Décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap.

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Les agents chargés de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique d'inclusion du ministère chargé de l'agriculture, au sein des EPLEFPA. La note de service DGER/SDPFE/2022-67 du 25 janvier 2022 fixe les modalités de gestion des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et traite de la question de leur formation et de l'adaptation à l'emploi essentielles à leur réussite dans la conduite des missions qui leur incombent.

Un dispositif de formation hybride (en distanciel et en présentiel) reposant sur un réseau de formateurs de proximité a été conçu à la suite d'une expérimentation menée en 2021-2022 dans le cadre du dispositif national d'appui (DNA) en s'appuyant sur l'expertise de formateurs du réseau national handicap et de pairs. Il se compose de deux phases :

- une phase de formation de formateurs de proximité
- une phase de formation des AESH.

Il est piloté par l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA).

Ce dispositif, construit spécifiquement pour répondre aux besoins des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) nouveaux venus dans l'enseignement agricole, vise à leur permettre d'avoir accès, au plus près de leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier, conformément à l'article 8 du décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap. Ce décret rend obligatoire la mise en place d'une formation pour les AESH nouvellement recrutés et n'étant pas titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne.

La présente note de service explicite les différents modules qui composent cette formation ainsi que leurs modalités d'organisation. En pratique, la formation est constituée de 5 modules de formation.

1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des AESH des EPLEFPA

Le dispositif d'adaptation à l'emploi vise à permettre l'acquisition par ces agents des compétences nécessaires pour exercer leur métier au sein de l'enseignement agricole qu'elles soient théoriques ou professionnalisantes.

1.1 Agents concernés par l'obligation de formation

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents recrutés sur un poste d'accompagnement d'élèves en situation de handicap en EPLEFPA :

- avec le **statut d'AESH** ;
- n'étant **pas titulaires** d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- **nouvellement recrutés** (en poste depuis moins d'un an) en établissement public.

1.2 Contexte du dispositif

La note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur [Chlorofil : https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue](https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue)), indique qu'il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux AESH inscrits au dispositif d'adaptation à l'emploi sont également concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement. Une attention particulière doit être portée aux AESH arrivant postérieurement à l'accueil de rentrée scolaire.

Les différents acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif d'adaptation à l'emploi sont :

- au niveau local, les directeurs d'EPLFPA faciliteront les relations de l'agent :
 - d'une part, avec l'ensemble de la communauté pédagogique et éducative de l'établissement ;
 - d'autre part, avec le responsable local de formation (RLF) et les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif d'adaptation à l'emploi.
- au niveau régional :
 - le Service régional ou service de la formation et du développement (SRFD/SFD) transmet à la délégation régionale à la formation continue (DRFC) la liste des AESH nouvellement recrutés ;
 - le DRFC propose des actions de formation au sein de sa région ;
- au niveau national : l'ENSFEA pilote le dispositif de formation.

En complément, les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer à d'autres actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF) qui peuvent être consultés sur le site FORMCO (<https://formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation>).

1.3 Rôle du supérieur hiérarchique

Pour la bonne mise en œuvre de ce dispositif d'ampleur, les supérieurs hiérarchiques des agents concernés veilleront tout particulièrement à leur participation assidue aux formations. **Ils mettront en place une organisation facilitant leur départ en formation.** Les périodes de formation sont communiquées en annexe 1.

Il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que la participation aux actions de ce dispositif est **incluse dans la prise de poste**. Il convient donc, à cet effet, d'anticiper l'absence de l'agent dans la planification des réunions internes.

Les directeurs d'EPLFPA doivent donner l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet, à chaque agent concerné et permettre à ce dernier de :

- recevoir, rédiger et transmettre des messages avec la messagerie Mélanie ;
- avoir accès à la visioconférence (webcam + micro) afin de pouvoir suivre les modalités de formation prévues en distanciel ;
- avoir accès à la plateforme de formation **Univert** (<https://univert.ensfea.fr>) pour pouvoir suivre les modalités de formation en distanciel asynchrone ;
- avoir accès à la navigation Internet pour pouvoir consulter les ressources en ligne, en particulier sur la plateforme de ressources **l'Accesslab** (<https://accesslab.ensfea.fr>).

Un bilan du dispositif de formation effectivement suivi, sera réalisé au cours des entretiens d'évaluation professionnelle des agents.

2. Programme des actions de formations des AESH

Le programme de formation est présenté en annexe 1.

Il est constitué de 5 modules : 3 sont pilotés au niveau national et 2 sont pilotés au niveau régional.

2.1 Les 3 modules de formations organisés par l'ENSFEA

Les modules de formation 1 et 2 sont conçus, organisés et animés par l'ENSFEA. Ils constituent un socle commun de formation identique pour tous les AESH. Ces deux modules concernent les agents en poste en métropole et au sein des DROM/COM.

o Module 1 : découverte de son environnement professionnel lors d'une prise de poste

Une présentation de l'ensemble du dispositif sera accessible aux agents sur la plateforme de formation [Univert \(https://univert.ensfea.fr\)](https://univert.ensfea.fr).

Le module 1 s'organise en 2 séances d'une heure chacune en asynchrone :

- les prérequis pour comprendre l'environnement professionnel dans lequel sont amenés à travailler les AESH (connaissance du cadre institutionnel, du fonctionnement des EPLEFPA...) ;
- un outil d'auto-positionnement conçu et accompagné par l'équipe de l'ENSFEA et du réseau national handicap dans le cadre du dispositif national d'appui.

Ce parcours a pour objet de faciliter l'intégration du nouvel arrivant dans son établissement d'affectation en complément des différentes actions d'accompagnement à la prise de fonction prévues au sein de ce même établissement.

Ce parcours doit être débuté dès l'entrée en fonction du nouvel AESH. Le chef d'établissement veillera à ce que l'agent concerné dispose **dès son arrivée** du temps nécessaire pour sa réalisation.

o Module 2 : présentation du cadre juridique du métier

Il s'agit d'un module de formation à distance proposant une séance de formation en synchrone (sous forme de visioconférence). Ce module présente en particulier, le cadre juridique du métier (connaissance du statut de l'AESH).

Chaque agent inscrit devra participer à une des deux sessions suivantes :

- le 12/10/23 de 9h00 à 11h00 ;
- ou
- le 30/11/23 de 15h30 à 17h30.

Modalités d'inscription

Les agents nouvellement recrutés sont dans l'obligation de réaliser leur formation l'année de leur recrutement.

Les codes PNF sont les suivants :

- **NFE0AE0001 code session : 2023-0001** pour une participation au module 1 et 2 avec la visio du module 2 le 12/10/23 ;
- **NFE0AE0001 code sessions : 2023-0002** pour une participation au module 1 et 2 avec la visio du module 2 le 30/11/23.

Les agents recrutés entre janvier 2023 et début octobre 2023 devront s'inscrire avant le 6 octobre 2023 à la session 2023-0001.

Les agents recrutés entre début octobre et le 23 novembre 2023 devront s'inscrire avant le 24 novembre 2023 à la session 2023-002.

Les inscriptions aux modules 1 et 2, s'effectuent de la manière suivante :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou en annexe 2) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;

- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) et le responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoirRH Formation.
- la renvoyer à l'ENSFEA sur appui.fc@ensfea.fr

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants avec les liens nécessaires pour suivre la formation.

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code ou le nom de la formation, à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr

2.2 Les modules de formation organisés par l'autorité académique

S'agissant des modules 3, 4 et 5, il est nécessaire de distinguer l'organisation en métropole (hors Corse) de celle dans les DROM-COM et Corse.

En métropole (hors Corse), les modules de formation 3, 4 et 5 sont organisés par les DRFC.

o Module 3 Métropole (hors Corse) : mise en pratique des missions de l'AESH

Le module 3 est élaboré par l'ENSFEA et animé par les formateurs AESH (cf. Note de service DGER/SDEDC/2023-119 du 16/02/2023).

Ce module est organisé et mis en œuvre par chaque DRFC qui veillera à l'organisation des trois regroupements d'une journée chacun, réalisés **entre le 6 novembre 2023 et le 19 janvier 2024** comme indiqué en annexe 1 en proposant des jours de la semaine différents pour chaque regroupement (ce qui facilitera l'absence de l'agent au sein de son établissement).

Cette organisation fait suite au bilan de l'expérimentation conduite dans le cadre du DNA en 2021-2022 et a pour objectif de faciliter la participation des personnels à cette formation.

Modalités d'inscription

L'inscription de l'agent aux modules de formations proposées par chaque DRFC (catalogue régional disponible sur le site de FORMCO et via les RLF) est sous la responsabilité de chaque DRFC.

Les agents s'inscrivent à chaque formation via la fiche d'inscription en annexe 2 (à viser par le chef d'établissement et le RLF) et la transmettent via la boîte mail institutionnelle de chaque DRFC (voir annexe 3).

o Module 3 DROM-COM et Corse : mise en pratique des missions de l'AESH

Pour les agents en poste au sein des DROM-COM et en Corse, ce module de formation en présentiel, d'une durée de trois jours, se déroulera à Paris du 16 octobre 2023 à 13h30 au 19 octobre 2023 à 12h00

Modalités d'inscription

L'inscription au PNF : **NFE1AE0001 - code session : 2023-0001** sera réalisée auprès de l'ENSFEA par chaque AESH en transmettant la fiche d'inscription (à télécharger sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou en annexe 2) dûment complétée et signée par les différentes parties par mail sur : appui.fc@ensfea.fr

Les convocations sont éditées par l'ENSFEA et envoyées directement aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique et du RLF.

o Module 4 : connaissances des besoins éducatifs particuliers des apprenants accompagnés

Le module 4, d'une durée de **30 heures**, relève de la responsabilité de chaque DRFC. Ce module se tient au cours du premier **semestre 2024**.

Chaque DRFC est proposée aux AESH, le catalogue de formations qu'elle souhaite mettre en œuvre. L'annexe 4 propose une liste de contenus de formation qu'il semble opportun d'aborder.

Enfin, les DRFC ne sont pas tenues d'ouvrir ce catalogue de formation aux seuls AESH. Certains des contenus proposés peuvent s'adresser à d'autres publics au sein de la communauté éducative. En effet, permettre aux AESH d'être formés sur des temps communs à d'autres acteurs de l'enseignement agricole favorise leur insertion professionnelle au sein des établissements d'enseignement, la construction d'un sentiment d'appartenance à une communauté de travail, la construction de partenariat efficace avec les autres acteurs intervenant dans l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Modalités d'inscription

L'inscription de l'agent aux modules de formations proposées par chaque DRFC (catalogue régional disponible sur le site de FORMCO et via les RLF) est organisée par chaque DRFC.

Les agents s'inscrivent à chaque formation via la fiche en annexe 2 (à renseigner par le chef d'établissement et le RLF) et la transmettent via la boîte mail institutionnelle de chaque DRFC (voir annexe 3).

o Module 5 : « Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend »

Le module 5, d'une durée de **6 heures** est une formation nationale dont l'inscription se fait par l'intermédiaire des « référents en établissement ». Chaque AESH devra transmettre l'attestation de suivi à la DRFC de sa région.

Modalités d'inscription

Les modalités d'inscription et de passation sont indiquées au sein de la note de service dédiée. Une vigilance particulière pour les « référents en établissement » est à apporter pour inscrire les agents au dernier trimestre 2023.

2.3 Modalités de prise en charge financière

AESH en métropole (hors Corse)

L'ensemble des frais de déplacement et d'hébergement (qui ne concerne que le module 4) des agents est pris en charge par chaque DRFC qui en définit les modalités de remboursement.

AESH dans les DROM-COM et Corse

Pour le module 3, les frais de déplacement et d'hébergement des AESH sont pris en charge par l'ENSFEA pour la Corse et uniquement en métropole pour les DROM/COM.

Pour le module 4, chaque DFC/DRFC prend en charge les remboursements.

3 Modalités d'évaluation de l'ensemble du dispositif

1. Évaluation par les agents

Le dispositif sera évalué à 2 moments distincts afin de prendre en compte la progressivité de la formation :

- La première évaluation sera réalisée en 2024 courant de la semaine 5 et portera sur les modules 1, 2 et 3.
- La seconde sera réalisée en 2024 courant de la semaine 19 et portera sur les modules 4 et 5

Ce dispositif d'évaluation sera porté et réalisé par l'ENSFEA. Il sera présenté à la DGER ainsi qu'aux DRFC.

Cette évaluation a pour but de faire évoluer le dispositif de formation en l'améliorant.

2. Rapport d'activité annuel

L'ENSFEA rédigera un rapport annuel portant une synthèse des évaluations et bilans réalisés tout au long de la formation et des recommandations d'évolution et d'amélioration du dispositif de formation.

Le rapport sera transmis à la DGER ainsi qu'aux DRFC avant le 31 juin 2024.

Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Cédric MONTESINOS

Liste des annexes

ANNEXE 1 : programme de formation

ANNEXE 2 : formulaire d'inscription

ANNEXE 3 : liste des DRAAF-DAF

ANNEXE 4 : catalogue de formation pour le module 4

ANNEXE 5 : Tableau de synthèse des actions portées dans le cadre du PNF

Programme, modalités et calendrier de formation

Module 1 : découverte de son environnement professionnel lors d'une prise de poste				
Contenu de formation	modalités	support	durée	calendrier
Présentation du dispositif de formation	distanciel asynchrone	Plateforme Moodle Univert (vidéo plateforme)	20 min	Dès l'inscription effectuée et avant le module 2
Connaissance de l'enseignement agricole (cadre institutionnel, structuration, fonctionnement des EPL, Spécificités de l'enseignement agricole)	distanciel asynchrone	Plateforme Moodle Univert	1 heure	Dès l'inscription effectuée et avant le module 2
Positionnement (questionnaire) sur la connaissance des différents troubles et sur l'aisance informatique	distanciel asynchrone	Plateforme Moodle Univert	1 heure	Dès l'inscription effectuée et avant le module 2

Module 2 : présentation du cadre juridique du métier				
Contenu de formation	modalités	support	durée	calendrier
Présentation du cadre juridique régissant le statut des AESH (statut, obligation de service, gestion des absences, etc..)	distanciel synchrone	visio conférence	2 heures	12/10/23 de 9h00 à 11h00 ou 30/11/23 de 15h30 à 17h30

Module 3 (regroupement en région (hors DROM COM et Corse)) : mise en pratique des missions des AESH				
Contenu de formation	modalités	support	durée	calendrier
École inclusive et dispositif d'accompagnement : - se représenter et comprendre la notion de handicap ; - les grands concepts (école inclusive, accessibilité, compensation) ; - les différents dispositifs d'accompagnement	présentiel	regroupement régional	1 jour	2023 : semaine 45
Rôle et posture de l'AESH au sein d'une équipe pédagogique et éducative	présentiel	regroupement régional	1 jour	2023 : semaine 49
Les soins et les transferts : - assurer les soins d'hygiène, de confort, - assurer les transferts et l'installation Utilisation des outils numériques de compensation: - accompagner l'apprenant pour la prise en main des outils de compensation numérique (découverte de différents outils) - favoriser l'accès aux savoirs (quelques règles d'accessibilité)	présentiel	regroupement régional	1 jour	2024 : semaine 03

Module 3 DROM COM et Corse : mise en pratique des missions des AESH				
Contenu de formation	modalités	support	durée	calendrier
École inclusive et dispositif d'accompagnement : - se représenter et comprendre la notion de handicap ; - les grands concepts (école inclusive, accessibilité, compensation) ; - les différents dispositifs d'accompagnement	présentiel	regroupement sur Paris	jour 1	Du 13/11/23 à 13h30 au 16/11/23 à 12h00
Rôle et posture de l'AESH au sein d'une équipe pédagogique et éducative	présentiel	regroupement sur Paris	jour 2	
Les soins et les transferts : - assurer les soins d'hygiène, de confort, - assurer les transferts et l'installation Utilisation des outils numériques de compensation: - accompagner l'apprenant pour la prise en main des outils de compensation numérique (découverte de différents outils) - favoriser l'accès aux savoirs (quelques règles d'accessibilité)	présentiel	regroupement sur Paris	jour 3	

Module 4 regroupements régionaux proposés par les DRFC : connaissances des besoins éducatifs particuliers des apprenants				
Contenu de formation	modalités	support	durée	calendrier
Chaque AESH choisit parmi les propositions faites par les DRFC			30 heures	Entre janvier et Mai 2024

Module 5 proposé via Note de service (inscription par les DRFC) : « Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend »				
Contenu de formation	modalités	support	durée	calendrier
Formation « savoir agir face aux risques, ça s'apprend »	distanciel asynchrone		6 heures	Dès l'inscription effectuée au dispositif décrit dans la NS respective

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom :				Prénom :			
Courriel agent (obligatoire) :							
Tel professionnel :				Civilité :	☐ Mme	☐ M.	
Fonction(s) :				Catégorie :	☐ A	☐ B ☐ C	
☐ Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoiRH ¹ ou ☐ Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA ²							
Matricule RenoiRH MASA : AGR							
Structure d'affectation :							
Service ou centre :							
Courriel institutionnel :							

Code stage RenoiRH :			Code session RenoiRH :		
Libellé :					
Structure organisatrice :					
N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)			
1					
2					
3					
4					

Typologie de la demande (obligatoire) ☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail ☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers ☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences ☐ PEC – Préparation aux examens et concours	Cette demande est liée à (facultatif) ☐ Un parcours de professionnalisation (PP) ☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)
Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation (obligatoire) ? 	

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à		, le		Signature	
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.					

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	Visa du RLF (Responsable Local de Formation)	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
☐ favorable ☐ défavorable Motif (obligatoire en cas de refus) : 	Nom : Tél : Courriel (obligatoire) : Signature Date :	☐ favorable ☐ défavorable Motif (obligatoire en cas de refus) : Nom : Signature et cachet : Date :

1-Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : **assistance.dsa@agriculture.gouv.fr**
2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.

Annexe 3

Liste des délégations régionales à la formation continue du MASA

Région	DRFC	
Auvergne Rhône-Alpes	Elsa TARRAGO dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr	04.73.42.27.92
	Chargés de formation (Lempdes) :	
	Laëtitia COUVERT	04.73.42.27.76
	Corinne GERARD	04.73.42.15.77
	Francis SABIN	04.73.42.15.06
	Assistant : Patrice Weiss (Lyon)	04.78.63.13.39
Bourgogne Franche-Comté	Sylvaine RODRIGUEZ	03.39.59.40.47
	Assistante : Françoise PICOT françoise.picot@agriculture.gouv.fr	03.39.59.40.45
	Chargée du suivi financier et de TUTAC/AE : Nathalie Vicaire nathalie.vicaire@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr	03.39.59.40.40
Bretagne	Eric ROCABOY eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr	02.99.28.22.04
	Assistants : Laurence GUICHARD et	02.99.28.22.85
	Françoise RAFFRAY	02.99.28.22.80
Centre Val de Loire	Mathilde GUERTIN	02.38.77.40.27
	Émilie FOUCHET dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr	02.38.77.40.21
Corse	Véronique BERTOCHÉ veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr	04.95.51.86.74
Guadeloupe	Gabrielle ECHARD-LEBLANC DRFC et RLF (DAAF métiers et Enseignement agricole) gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr	05.90.99.09.81
Grand-Est	Isabelle DE MAURAIGE isabelle.de-mauraiage@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr	03.26.66.20.25
	Assistants : Stéphanie DESZEZ	03.26.66.20.16
	Assistant : Alain GILLET	03.26.66.20.21
	Assistante : Brigitte LECORNEY	03.69.32.50.66
Guyane	X formation.daaf973@agriculture.gouv.fr	05 94 29 70 77
	Déléguée régionale GRAF : Josiane SARANT josiane.sarant@educagri.fr	05 94 38 76 26

Région	DRFC	
Hauts de France	Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)	03 22 33 55 49 03 22 33 55 39 03 62 28 40 76
Ile de France	Agents de l'enseignement agricole : Robert KRIER-KOLYADA formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr	01 41 24 17 78
Martinique	Chantal ROSA-ARSENE chantal.rosa-arsene@agriculture.gouv.fr	05.96.71.20.50
Mayotte	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	02.69.63.81.37
Normandie	Véronique LEFEBVRE veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	02.32.18.95.23 02.31.24.99.08 02.32.18.94.29
Nouvelle-Aquitaine	Mickaël TRILLAUD Sandrine CHATENET (adjoite) drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Assistante : Annick COMBROUZE formco.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr	05.87.79.85.13 05.87.79.84.56 05.87.79.84.61
Occitanie	Mireille BASSOU Frédéric MOUTOUH (adjoit) Assistantes : Hélène ECHEVARRIA et Corinne ULLDEMOLINS formation-regionale.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr	05.61.10.61.84 05.61.10.61.18 05.61.10.62.03 04.67.10.19.12
Pays de la Loire	Bérengère KIRION : berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistantes : Françoise CASSARD et Sophie BLANDIN Apprentie : Pamela LOHUMA	02.72.74.70.14 07.61.20.53.07 02.72.70.72.12 02.72.74.70.15
Provence Alpes Côte d'Azur	Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistante : Patricia PARAVISINI Assistant : Jean-Maxime SAYAH	06.88.27.87.82 06.68.98.97.90 04.13.59.36.33 et 36.41
La Réunion	Elodie SAVIGNAN elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daaf974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	02.62.30.88.53 02.62.30.89.47

Annexe 4

Proposition des contenus de formation proposés par les DRFC

Connaissances des différents troubles	
Trouble spécifique du langage et des apprentissages	Connaissance du trouble et conséquences sur les apprentissages et la vie quotidienne scolaire
Troubles du spectre de l'autisme	
Troubles psychiques	
Sourds et malentendants	
Troubles du comportement	
Handicaps moteurs	
Déficiences visuelles	
Approche de l'adolescence	
Psychologie de l'adolescent	Problématique d'adolescent en situation de handicap
Communiquer avec un adolescent	
Autres	
Connaître les services médico-sociaux	Rôle et missions en vue d'une collaboration
Missions des aides humaines aux examens	
Collaborer au sein d'une équipe éducative	
Gestion mentale	
Carte mentale	
Atelier « d'apprendre à apprendre »	
Manipulation de l'outil informatique	En vue d'être une aide à l'utilisation des outils de compensation
Gestion de la violence	
Collaborer avec les familles	

Annexe 5

Tableau de synthèse des actions PNF

Thème	Code Action
Module 1 : Découverte de son environnement professionnel lors d'une prise de poste (autoformation sur plateforme Moodle Univert) et Module 2 : Présentation du cadre juridique du métier le 12/10/23	NFE0AE0001 – 2023-0001
Ou	
Module 1 : Découverte de son environnement professionnel lors d'une prise de poste (autoformation sur plateforme Moodle Univert) et Module 2 : Présentation du cadre juridique du métier le 30/11/23	NFE0AE0001 – 2023-0002
Et uniquement pour les DROM/COM et la Corse	
Module 3 pour les DROM-COM et la Corse : Mise en pratique des missions de l'AESH	NFE1AE0001 – 2023-0001